



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 19 Février 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 8 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 474**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025 – BUDGET
ANNEXE « FORET »**

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2025 du budget annexe « forêt » (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2024,
après examen des différents comptes budgétaires,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du service Forêt, chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles :	39 694,12 €	19 200,00 €
Opérations d'ordre :	28 000,00 €	30 000,00 €
Déficit d'investissement reporté :	49 596,08 €	0,00 €
Total des propositions nouvelles votées :	117 290,20 €	49 200,00 €
Reports :	51 750,00 €	119 840,20 €
TOTAL GENERAL :	169 040,20 €	169 040,20 €

Section de fonctionnement

Propositions réelles :	844 810,00 €	762 810,00 €
Opérations d'ordre :	30 000,00 €	28 000,00 €
Excédent antérieur reporté :	0,00 €	547 286,00 €
TOTAL GENERAL :	874 810,00 €	1 338 096,00 €

- **DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2025 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement ;
- **DECIDE** l'attribution des travaux, selon le cas,



VILLE DE

Sainte-Marie aux-Mines

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20250219-474-2025-BF
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025

- par marché négocié ;
 - sur appel d'offres ;
 - par mise en concurrence simplifiée.
- **AUTORISE** d'ores et déjà Madame la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

Gaëlle SKOCIBUSIC

La Maire,

Noëllie HESTIN